

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/La-campagne-de-communication-de-l>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau en action > Campagnes et mobilisations nationales > Projet Cigéo à Bure : non à l'enfouissement des déchets radioactifs ! > Archives > Débat public > **La campagne de communication de l'ANDRA autour du projet CIGEO est lancée !**

12 mai 2013

La campagne de communication de l'ANDRA autour du projet CIGEO est lancée !

Le vendredi 26 avril 2013 avait lieu la conférence de presse de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur le projet de centre de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse et en Haute Marne (Cigéo).

A cette occasion, sept membres du Réseau « Sortir du nucléaire » se sont invités à la conférence pour prendre la température du débat qui s'ouvrira le 15 mai 2013, pour une durée de 6 mois.

Plusieurs associations environnementales nationales (le Réseau « Sortir du nucléaire », France Nature Environnement, Le Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire...) et des associations locales de lutte contre le projet CIGEO (BureStop, Bure Zone Libre...) ont appelé à boycotter activement le débat public sur le projet d'enfouissement des déchets à Bure [1]. Tout comme le Réseau, ces associations dénoncent l'habillage démocratique de la CNDP, qui permet juste de faire un panorama des opinions, voire de canaliser les opposants au projet mais en aucun cas de donner une place au citoyen dans un débat dont l'issue est déjà inscrite dans la loi du 28 juin 2006 sur l'enfouissement des déchets [2] : le site doit ouvrir ses portes en 2025.

Lors de cette conférence de presse – où le Réseau « Sortir du nucléaire » a pu assister sans pour autant avoir le droit de poser des questions – l'ANDRA a mis à disposition des journalistes un dossier de presse assez conséquent qui comprenait le dossier complet de la maîtrise d'ouvrage et deux synthèses du projet CIGEO. Bien évidemment, aucun document sur les problématiques soulevées par les associations, les riverains et les experts indépendants n'était à disposition des journalistes. Mais pour mieux comprendre pourquoi ce débat public pose problème il faut observer avec attention les documents fournis par l'ANDRA, qui constituent une formidable campagne de communication pour l'enfouissement, et non une réponse à toutes les questions soulevées par le projet...

Dès les premières pages, on se heurte à plusieurs approximations et affirmations non-scientifiques qui ne permettent pas aux citoyens de se faire une opinion, car ce dernier n'a pas toutes les cartes de lecture en main.

Rigueur scientifique ou campagne de communication ?

En introduction, l'ANDRA nous dit que « la dangerosité des déchets radioactifs diminue au fil du temps du fait de la décroissance naturelle de la radioactivité qu'ils contiennent. Le principe du stockage profond consiste à confiner ces déchets et à les isoler de l'homme et de l'environnement sur de très longues échelles de temps ».

A deux reprises, l'ANDRA fait référence au temps, sans le chiffrer. Les déchets concernés par le centre de stockage CIGEO sont les déchets à vie longue, sous cette appellation se cache en fait des déchets dont la durée de vie va jusqu'à plusieurs milliards d'années. Ainsi la durée de vie du plutonium 239 est de 24 110 ans, celle du neptunium 237 est de 2 140 000 ans, celle de l'iode 129 de 15 700 000 ans et enfin, celle de l'uranium 238 de 4 470 000 000 d'années [3]. Comment l'homme serait-il capable d'assurer le confinement de la radioactivité de ces matières sur une échelle plus importante que l'histoire de notre planète ?

Dans le paragraphe concernant le principe du stockage profond, l'ANDRA nous affirme que les déchets seront stockés « dans une roche argileuse imperméable et dans un environnement géologique stable », cependant, le rapport de la Commission Nationale d'Evaluation (CNE) [4], datant de 2007 précisait « qu'il faut toutefois rappeler qu'on ne dispose pas d'une longue expérience provenant de travaux souterrains dans des argiles indurées profondes (...). On les rencontre dans les tunnels mais, le plus souvent, dans un contexte tectonique qui les a profondément affectées et rend difficile une analogie utile avec le Callovo-Oxfordien de la région de Bure. On dispose donc d'un catalogue beaucoup moins étendu que dans d'autres formations des incidents, anomalies, discontinuités et événements inattendus qu'on peut rencontrer dans les exploitations minières. Cette incertitude, au moins pour ce qui concerne l'échelle locale, doit être gardée à l'esprit [5] ».

En lisant avec attention le document fourni par l'ANDRA lors de la conférence de presse, un œil averti peut se rendre compte que la rigueur scientifique présentée par l'ANDRA est questionnable. Le paragraphe sur les colis de déchets et la couche argileuse laisse à penser que le stockage présenté comme « la solution de référence » comporte de nombreux problèmes. Le discours de l'ANDRA tend à rassurer le lecteur sur les « colis » contenant les déchets de haute activité : « les conteneurs de stockage des déchets de haute activité (sont conditionnés) dans un acier étanche pendant plusieurs centaines d'années », ce qui correspond à moins d'un millième de la durée de vie des déchets les plus radioactifs. « Ces déchets sont également incorporés dans un verre qui se dissout très lentement, retardant ainsi le relâchement des radionucléides sur plusieurs centaines de milliers d'années ». Encore une fois, on ne peut pas garantir la sûreté du colis pour toute la durée de vie du déchet, et quoi qu'il arrive, il y aura des rejets radioactifs. Mais l'ANDRA nous rassure, s'appuyant sur la roche argileuse du site de Bure qui servira « de barrière naturelle imperméable » lorsque les radionucléides s'échapperont de leurs conteneurs. Mais comme nous l'affirme la CNE ci-dessus, rien ne peut garantir la perméabilité de la couche d'argile, car les connaissances sur cette roche sont très récentes et n'ont pas fait l'objet d'une contre-expertise approfondie, et il est impossible de prévoir comment va se comporter la roche sur des périodes aussi longues. On peut donc se demander pourquoi les scientifiques du projet CIGEO ont laissé de côté ces questions pourtant d'extrême importance ?

Des évaluations faites sur un laps de temps trop court

Suite à la loi du 28 juin 2006, l'enfouissement en profondeur des déchets radioactifs s'est imposé comme « la solution de référence » pour le traitement des déchets HA et MA-LV [6]. Mais les paragraphes 2 et 3 de l'article 3 [7] sont très problématiques car ils fixent une date butoir aux recherches (2015) et à la mise en fonctionnement du site de stockage géologique (2025). Sur cet article, la CNE nous prévient que « caler l'acquisition des résultats sur les échéances conduit à demander à la recherche un effort considérable en des temps courts. La Commission rappelle une fois encore que le calendrier est extrêmement serré et ne laisse la place à aucun aléa technique ou retard administrative majeur ». Les recherches sur le site de stockage de Bure comportent donc des failles techniques qui ne seront pas étudiées comme il se devrait, à cause d'un calendrier trop court...

En page 8 du dossier de presse de l'ANDRA, ce dernier nous annonce que « les pays utilisant l'énergie électronucléaire retiennent tous le stockage profond pour une gestion définitive et sûre à long terme de leurs déchets les plus radioactifs », comme pour se dédouaner de leur responsabilité. Si les autres le font... Pourtant, pour la grande majorité des pays ayant fait le choix de l'électricité nucléaire, les recherches et/ou les débats sont toujours en cours afin de déterminer à quelle solution ils adhèreraient pour stocker leurs déchets. De plus, si l'on prend le cas de l'Espagne, le projet en cours à l'heure actuelle concerne un centre de stockage en surface [8], et non en profondeur. Aux Etats-Unis, la loi prévoyait une probabilité d'occurrence d'événements et de conséquences en termes de doses reçues par les populations, sur un horizon de 10 000 ans. Mais les scientifiques de l'EPA (Environmental Protection Agency) ont estimé que ce laps de temps était trop court compte tenu de la radioactivité à très longue échelle de certaines matières, et l'horizon a été relevé à un million d'années. Ce changement radical a amené l'administration Obama à stopper les travaux du site de Yucca Mountain (Nevada) qui devait accueillir les déchets HA et MA-LV. Les étasuniens sont donc retournés au point zéro de la recherche sur le stockage en couche profonde, ce qui nous prouve deux choses :

✘ En terme de stockage géologique, les scientifiques sont placés devant un problème colossal : comment prévenir des fuites radioactives sur des échelles de temps aussi longues ? Comment garantir la stabilité des matériaux, de la couche rocheuse ou encore de la mémoire du site sur des milliers de générations ?

✘ L'ANDRA s'accommode avec la réalité, en nous disant que les pays nucléarisés choisissent tous le stockage géologique, alors que la science ne sait toujours pas comment le mettre en œuvre sans qu'il n'y ait de rejet de radionucléides...

Réversibilité et mémoire

Face aux craintes des populations vis-à-vis de la sécurité du site, le maître d'œuvre du projet CIGEO brandit depuis des années l'argument de la réversibilité pour rassurer les citoyens. En effet, la loi de 2006 prévoit une réversibilité du site de stockage pour une période de 100 ans minimum. Qu'est-ce que cela induit ? La réversibilité permettra à l'ANDRA d'accéder aux conteneurs si jamais une faille technique de grande ampleur était mise à jour, ce qui permettrait par exemple de vider le site de ses déchets et de le réparer ou de le fermer... Pas d'inquiétude donc, si il y a un problème, il n'y aura qu'à sortir les colis de déchets ! Cependant, en lisant la partie « Le projet CIGEO » du dossier de presse de l'ANDRA, nous pouvons découvrir en page 14 le paragraphe « fermeture » : « pour garantir le confinement des déchets sur de très longues périodes de temps sans nécessiter d'actions humaines, le stockage devra être refermé. Cette fermeture obéira à un processus décisionnel à définir dans la future loi [9] sur les conditions de réversibilité ; elle se fera de manière progressive, zone par zone. Une fois les installations souterraines fermées les installations de surface seront démantelées ». En d'autres termes, s'il y a des problèmes de fuites radioactives après la fermeture du site, l'homme ne pourra plus intervenir. Et si cela se produit dans plusieurs siècles, les générations futures ne pourront pas se prémunir des risques, car le site de surface aura complètement disparu, et la radioactivité est incolore, inodore, invisible... Et comment assurer la mémoire pendant des dizaines de milliers d'années sachant que les égyptologues sont incapables de comprendre le sens exact des hiéroglyphes datant de l'ancien empire, il y a 5000 ans ? Les conclusions du chapitre « surveillance et mémoire » du projet CIGEO : « chaque génération aura ainsi la responsabilité de contribuer à transmettre cette mémoire aux générations suivantes », ne sont absolument pas satisfaisantes car ne fournissent qu'une maigre garantie, basées sur la conscience collective et le fameux « devoir de mémoire » des générations futures.

De plus - et sans aller dans le détail de construction du projet - la réversibilité pose aussi le problème

de la ventilation du site. Si on ferme tous les tunnels, comment pourra-t-on évacuer l'hydrogène produit par les déchets radioactifs ? En effet, les déchets radioactifs du site de Bure pourraient produire par an jusqu'à 900 000 litres d'hydrogène, un gaz extrêmement explosif lorsque sa concentration dans l'air excède les 4%, sachant que la construction de cheminées d'évacuation du gaz n'est pas une option car, dans le même temps, les radionucléides s'échapperaient par ces orifices. Comment faire ? Malgré le fait que les riverains du site questionnent l'ANDRA et la CNE depuis des mois sur ce point important, aucune référence à l'hydrogène n'est faite dans ce document.

Notes

[1] <https://www.actu-environnement.com/ae/news/debat-public-cigeo-17838.php4>

[2] Lire l'appel au boycott de la CNDP :
<https://www.sortirdunucleaire.org/Action-pour-dire-non-au-debat>

[3]
https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Installations_nucleaires/dechets-radioactifs/gestion-dechets-radioactifs/Pages/1-Que_savoir_sur_les_dechets_radioactifs.aspx

[4] La Commission nationale d'évaluation (CNE), créée par la loi du 30 décembre 1991, est chargée, en France, d'évaluer les résultats des recherches sur la gestion des déchets radioactifs de haute activité à vie longue.

[5] <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/074000493/0000.pdf>

[6] HA : haute activité, MA-VL : moyenne activité à vie longue

[7] LOI n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, article 3, paragraphe 2 et 3 :
2° Le stockage réversible en couche géologique profonde. Les études et recherches correspondantes sont conduites en vue de choisir un site et de concevoir un centre de stockage de sorte que, au vu des résultats des études conduites, la demande de son autorisation prévue à l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement puisse être instruite en 2015 et, sous réserve de cette autorisation, le centre mis en exploitation en 2025 ;
3° L'entreposage. Les études et les recherches correspondantes sont conduites en vue, au plus tard en 2015, de créer de nouvelles installations d'entreposage ou de modifier des installations existantes, pour répondre aux besoins, notamment en termes de capacité et de durée, recensés par le plan prévu à l'article L. 542-1-2 du code de l'environnement.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000240700&dateTexte=&categorieLien=id>

[8] <https://www.sortirdunucleaire.org/CIGEO>

[9] Une loi qui sera votée à l'horizon 2016 selon le calendrier parlementaire.